

Date de transmission de l'acte: 14/11/2025

Date de réception de l'AR: 14/11/2025

007-210700381-DE\_046\_2025-DE

A G E D I

République Française

Département : ARDECHE

Arrondissement : Largentière

**BORNE - Commune**

Séance du vendredi 31 octobre 2025

Délibération N° DE\_046\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un octobre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Monsieur Yves MICHEL (premier adjoint), Monsieur André GLEYZE (second adjoint), Monsieur Jean-Michel PERRIN (Conseiller municipal), Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal), Madame Josette LABORDE (conseillère municipale), Madame JEANNINE GLEYZE (Conseillère municipale)

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE POUR LE PROJET DE RACCORDEMENT DE LA SOURCE DE BAUZON AU RESERVOIR D'EAU POTABLE DE LA CROIX DE BAUZON EN RAPPORT AVEC L'AUGMENTATION PREVISIBLE DE FREQUENTATION DE LA SATION**

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'étude technique et financière établie par le cabinet Géo-Siapp pour les travaux de raccordement cités en objet. Ces travaux présentent un coût important car ils supposent l'installation de pompes et d'un système de traitement. Le montant total des travaux s'élève à 273 853.00€ H.T. (y compris la participation communale au raccordement électrique).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Considérant que ces travaux sont rendus nécessaires uniquement par la transformation de la station de la Croix de Bauzon en station « 4 saisons » et par l'augmentation prévisible importante de sa fréquentation notamment en période estivale (qui coïncide avec la période d'étiage).

Date de transmission de l'acte: 14/11/2025

Date de réception de l'AR: 14/11/2025

007-210700381-DE\_046\_2025-DE

A G E D I

de cette opération en regard du budget de l'eau de la

commune.

Décide :

- *De demander une aide exceptionnelle du Conseil Départemental de l'Ardèche en complément des aides de droit commun.*
- **Autorise** Madame/Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'instruction de cette demande et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL  
Président de séance



Monsieur Yves MICHEL  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 14/11/2025

Date de réception de l'AR: 14/11/2025

007-210700381-DE\_045\_2025-DE

A G E D I

République Française

Département : ARDECHE

Arrondissement : Largentière

**BORNE - Commune**

Séance du vendredi 31 octobre 2025

Délibération N° DE\_045\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un octobre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL.

Présents : Monsieur Thierry CHAMPEL (Maire), Monsieur Yves MICHEL (premier adjoint), Monsieur André GLEYZE (second adjoint), Monsieur Jean-Michel PERRIN (Conseiller municipal), Monsieur Thierry TAILLAND (Conseiller municipal), Madame Josette LABORDE (conseillère municipale), Madame JEANNINE GLEYZE (Conseillère municipale)

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Yves MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAGNE D ARDECHE AU TITRE DE DEUX PROJETS:  
EXTENSION DU RESEAU D ECLAIRAGE PUBLIC AU VILLAGE DE BORNE,  
TRAVAUX DE LA VOIRIE, TRAVAUX AU CIMETIERE ET TRAVAUX DE REPARATION  
SUITE AUX PLUIE TORRENTIELLES D'OCTOBRE 2024**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° DE\_2025\_036 en date du 10 avril 2025 fixant les modalités d'attribution des fonds de concours à destination des communes membres de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche, à compter du 1er mai 2025 ;

**Considérant** les projets d'extension du réseau d'éclairage public, de travaux sur la voirie, les travaux dans le cimetière et les travaux de réparation suite aux pluies torrentielles d'octobre 2024 ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les projets susmentionnés entrent dans le champ d'éligibilité au fonds de concours institué par la Communauté de communes Montagne d'Ardèche.

Le coût total des travaux susmentionnés s'élève à 176 545€ HT.

Les subventions acquises à ce jour s'élèvent à 90 004 € € (détail des financeurs : participation

Date de transmission de l'acte: 14/11/2025

Date de réception de l'AR: 14/11/2025

007-210700381-DE\_045\_2025-DE

A G E D I

La part d'autofinancement supportée par la commune s'élève à **86 541€**, soit **49%** du montant total du projet.

En conséquence, Madame/Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche une participation financière sous la forme d'un fonds de concours, à hauteur de **12500€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche pour un montant de **12500€** ;
- **Autorise** Madame/Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'instruction de cette demande et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry CHAMPEL  
Président de séance



Monsieur Yves MICHEL  
Secrétaire de séance